

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 25 JANVIER 2024



DOUBLEMENT DE LA FRANCHISE MÉDICALE : INQUIÉTUDES SUR LE NON-RECOURS AUX SOINS

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) déplore l'inique décision du doublement des franchises sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et médicaux, qui ne constitue en réalité qu'une taxe supplémentaire sur les personnes malades.

Lors de la conférence de presse du président de la République du 16 janvier 2024, le débat autour du doublement des franchises médicales ouvert pendant l'examen du PLFSS 2024 a été remis sur le devant de la scène. Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités a confirmé cette semaine ces augmentations par la publication de textes réglementaires dès la fin du mois de mars.

Dans un contexte marqué par l'inflation et la perte du pouvoir d'achat, la garantie d'une protection pour les Français les plus vulnérables n'efface pas les effets de seuils qui risquent de fragiliser une partie de nos concitoyens, notamment ceux sous le seuil de pauvreté mais non bénéficiaires de la CSS.

Cette prétendue responsabilisation des patients occulte les situations individuelles souvent complexes et risque hélas d'aggraver le non recours en soins.

La FNO refuse d'associer la prise de médicaments et la consultation des professionnels de santé à des soins de confort et demande en conséquence la pérennisation de l'accès à notre système de santé aux plus modestes et ceux qui sont le plus confrontés aux risques de la vie. Cette mesure fortement inégalitaire travestit dangereusement le principe et la vision originelle de solidarité nationale inhérent à la Sécurité Sociale.